

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-351 du 11 Décembre 1992

portant Nomination du Secrétaire
Administratif de la Grande Chancelle-
rie de l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N°87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;

SUR Proposition du Président de la République,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Décembre 1992

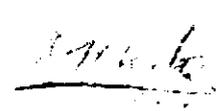
DECRET :

Article 1er.- Monsieur Christophe EKLOU est nommé Secrétaire Administratif à la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Décembre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF 4 Autres Ministères 18
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 DCCT-CSM- GCONB 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 JO 1 Intéressé 1.